



NEW LIFE
Mise en marché CE



Formation CAGP
Module 1



Lundi 21 septembre 2020



PROGRAMME CAGP – MODULE 1

- **Accueil – 10 min**
 - INTRODUCTION et OBJECTIFS DE LA FORMATION (3 MODULES)
- **Natixis Life - Assureur vie Luxembourgeois du Groupe BPCE – 15 min**
 - 1. PRÉSENTATION - HISTORIQUE - CHIFFRES CLÉS
- **Le Luxembourg – Contexte et Atouts – 15 min**
 - 2. LE LUXEMBOURG ET SES ATOUTS
- **L' Offre Natixis Life Gestion Privée – 30 min**
 - 3. L'OFFRE COMPLÈTE (FONDS INTERNES, FONDS EXTERNES ET FONDS €)
- **Les contrats pour les Caisses d'Epargne - 30 min**
 - 4. LES CONTRATS MILLEVIE LUX ET MILLEVIE LIFE
- **Synthèse – 15 min**
 - 5. CONNAITRE ET RETENIR L'ESSENTIEL



OBJECTIFS

1. PRÉSENTER NATIXIS LIFE
2. COMPRENDRE LE CONTEXTE LUXEMBOURGEOIS
3. CONNAÎTRE L'OFFRE NATIXIS LIFE
4. PARTAGER LES ATOUTS DES CONTRATS
5. INTÉGRER LES POINTS CLÉS



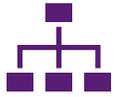
1. NATIXIS LIFE

2. LE LUXEMBOURG ET SES ATOUTS

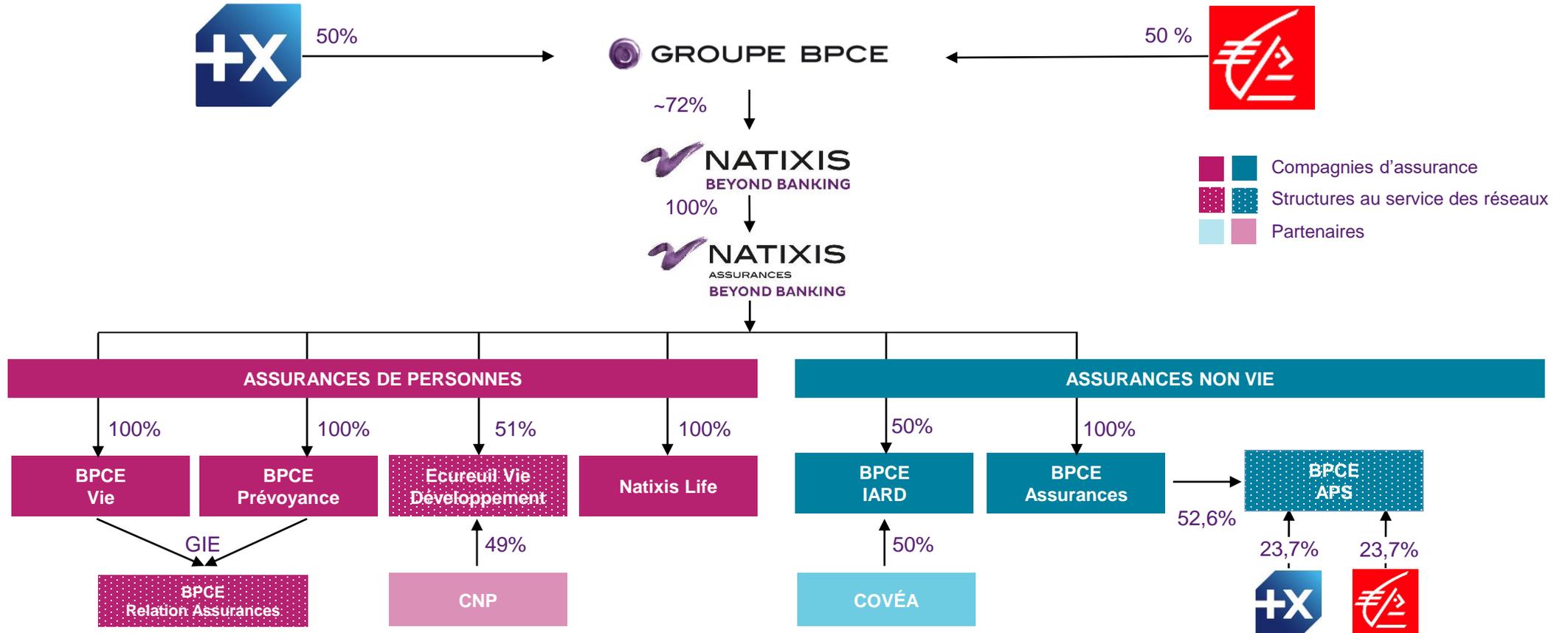
3. L'OFFRE DE NATIXIS LIFE

4. LES CONTRATS MILLEVIE (LUX & LIFE)

5. SYNTHÈSE



Natixis Life: Assureur vie Luxembourgeois du Groupe BPCE

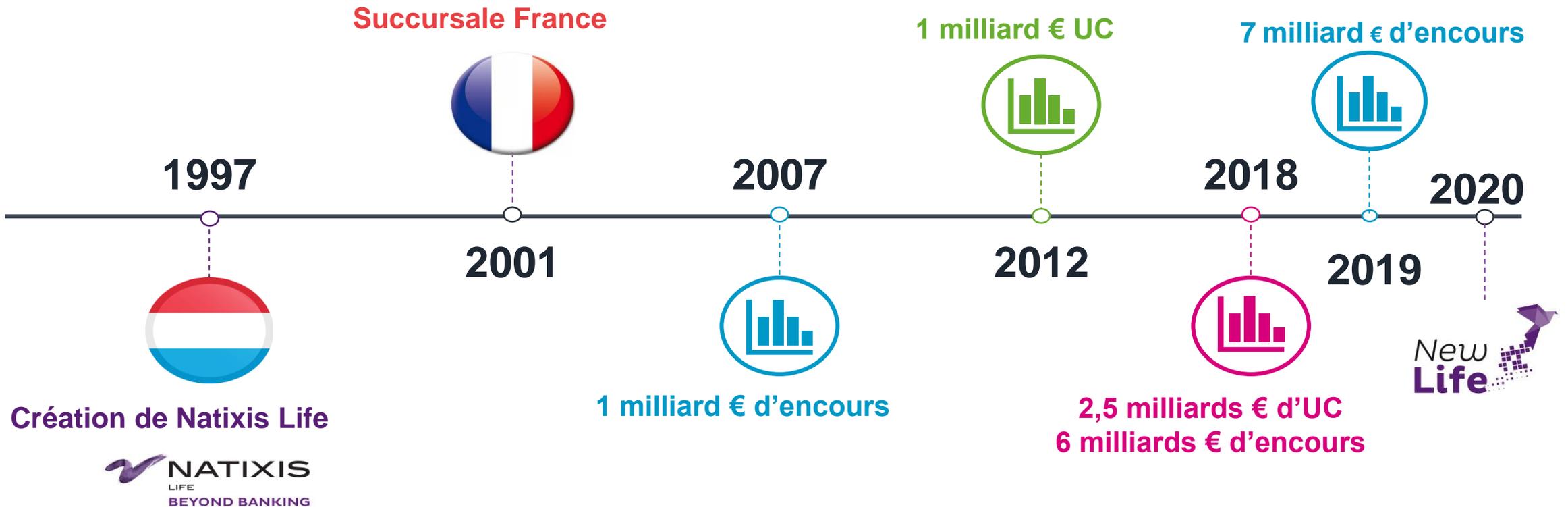


ASSURANCE VIE, ÉPARGNE, TRANSMISSION DE PATRIMOINE, RETRAITE, ASSURANCE DÉCÈS, ASSURANCE DÉPENDANCE, ASSURANCE DES EMPRUNTEURS

ASSURANCE AUTOMOBILE, MULTIRISQUE HABITATION, COMPLÉMENTAIRE SANTÉ, GARANTIE DES ACCIDENTS DE LA VIE, ASSURANCE DES ÉQUIPEMENTS MULTIMÉDIA, PROTECTION JURIDIQUE, ASSURANCE PARABANCAIRE, TÉLÉSURVEILLANCE, ASSURANCES DES PROFESSIONNELS



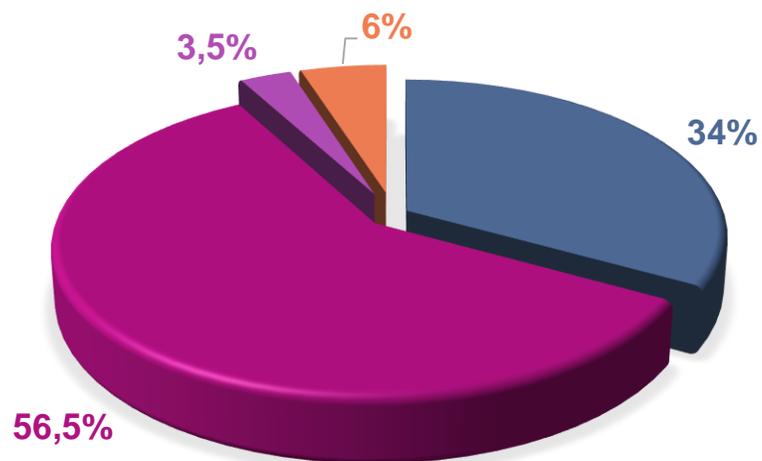
Historique de Natixis Life





Natixis Life : chiffres au 31/12/2019

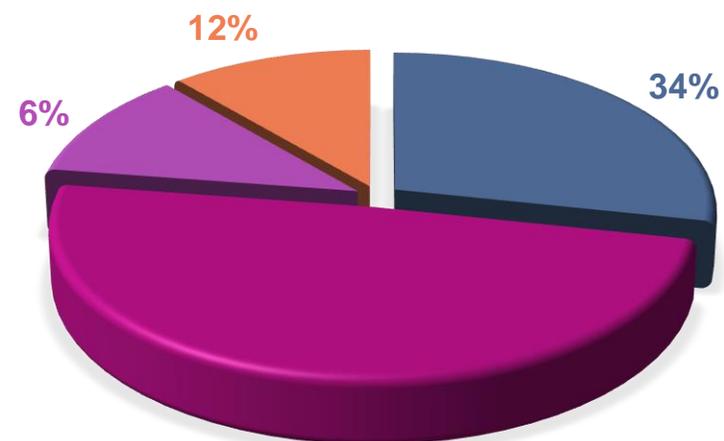
ENCOURS GÉRÉS



7.245 milliards €

- Fonds internes dédiés
- Fonds en euros
- Fonds internes collectifs
- Fonds externes (OPCVM)

CHIFFRE D'AFFAIRES (COLLECTE BRUTE)

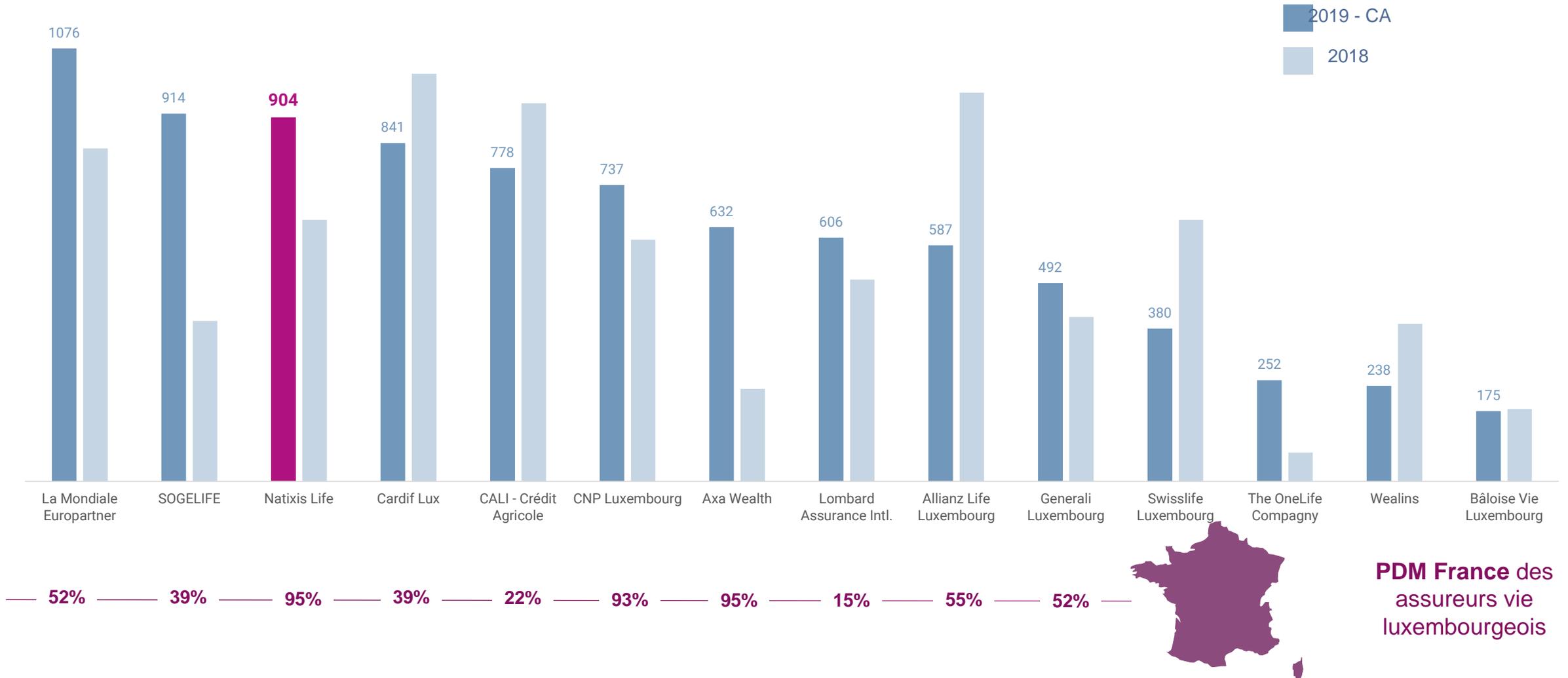


953,8 millions €

- Fonds internes dédiés
- Fonds en euros
- Fonds internes collectifs
- Fonds externes (OPCVM)



Natixis Life : 3ème acteur du marché français au Luxembourg





1. NATIXIS LIFE
- 2. LE LUXEMBOURG ET SES ATOUTS**
3. L'OFFRE DE NATIXIS LIFE
4. LES CONTRATS MILLEVIE (LUX & LIFE)
5. SYNTHÈSE



Les principaux atouts

Le Luxembourg

- Place financière mondiale de premier ordre, noté AAA par les 3 grandes agences de notation
- 1er centre européen de distribution de fonds d'investissement (plus de 70 pays)
- Et 2ème mondial (plus de 3.500 milliards d'euros sous gestion) *(source LFF 09/2018)*

Un régime spécifique de neutralité fiscale

- Le cadre légal et réglementaire est conforme aux Directives européennes,
- Mais le Luxembourg jouit du principe de « neutralité fiscale »:
 - le produit des rachats effectués sur un contrat luxembourgeois n'est pas taxé au Luxembourg,
 - la taxation revenant au pays de résidence du preneur ou bénéficiaire d'assurance.



Les principaux atouts

Portabilité du contrat en cas de changement de résidence fiscale

- Pour les personnes qui, par exemple, partent travailler à l'étranger, l'assurance vie luxembourgeoise est plus adéquate du fait de la « portabilité » du contrat indépendamment de la notion de résidence fiscale du client.

Protection des données

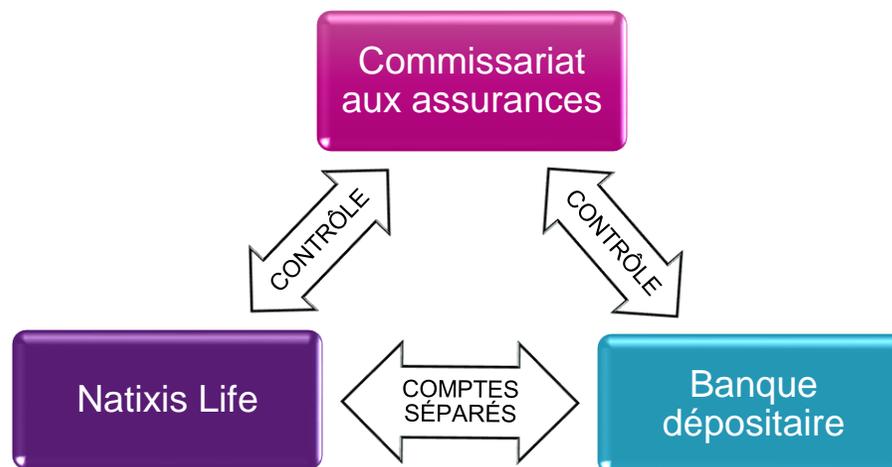
- Le législateur luxembourgeois garantit la protection des données des contrats d'assurance-vie, soucieux de préserver la vie privée des personnes
- Depuis 1991, tous les acteurs du secteur luxembourgeois des assurances sont soumis au secret professionnel.
- Cette confidentialité respecte néanmoins les obligations déclaratives et le cadre des différents systèmes d'échanges d'informations tels que FATCA et CRS.



Les principaux atouts

Une protection des souscripteurs unique en Europe

- Le dépôt des actifs est encadré par une convention tripartite signée entre l'entreprise d'assurance luxembourgeoise, la banque dépositaire et le Commissariat Aux Assurances (CAA). Ce mécanisme connu sous le nom de « triangle de sécurité » est un élément clé.



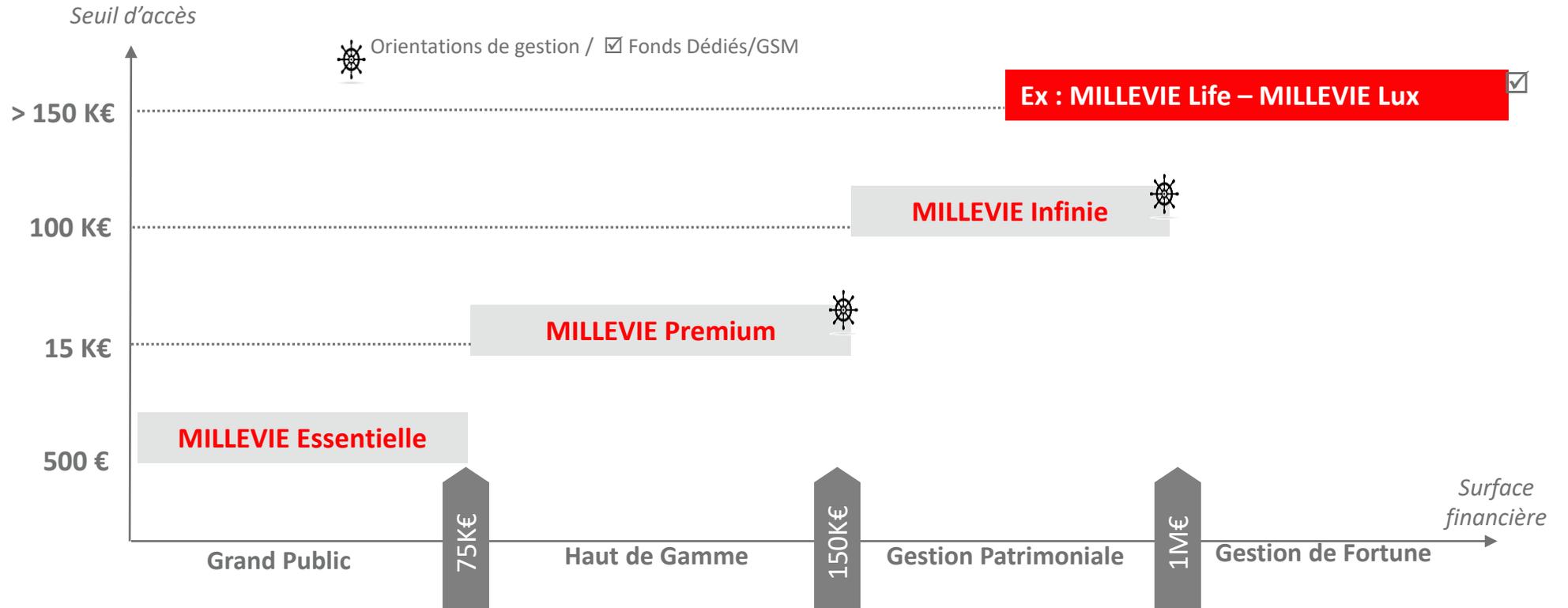
- Enfin, les souscripteurs disposent d'un « Super Privilège » en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance-vie, primant tous les autres créanciers privilégiés (Trésor Public luxembourgeois, Organismes de Sécurité Sociale, etc...)



1. NATIXIS LIFE
2. LE LUXEMBOURG ET SES ATOUTS
- 3. L'OFFRE DE NATIXIS LIFE**
4. LES CONTRATS MILLEVIE (LUX & LIFE)
5. SYNTHÈSE

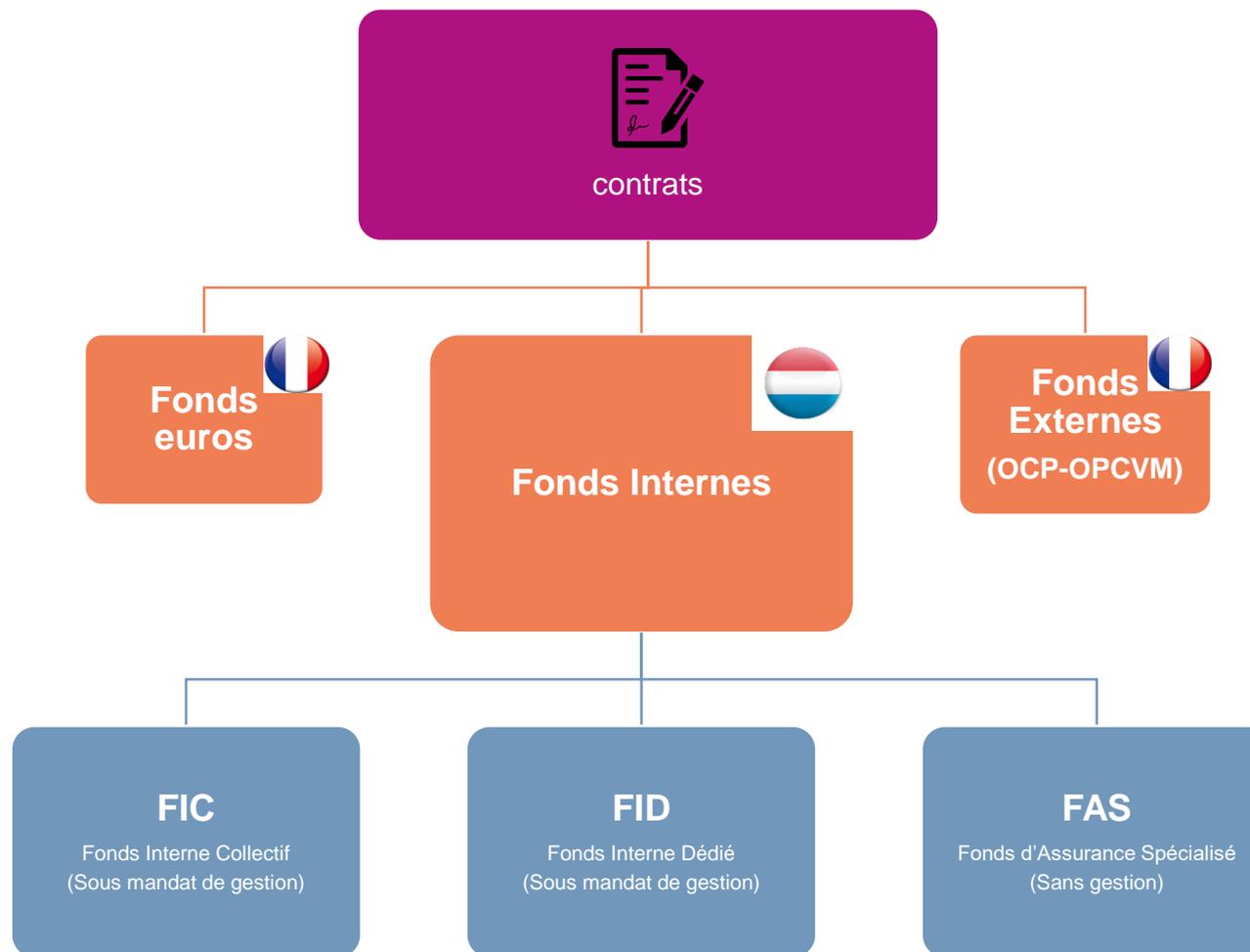


L'offre complète assurance vie des Caisses d'Épargne





Les supports d'investissement des contrats : les fonds internes





Les supports d'investissement : les Fonds Internes

Les Fonds Internes Collectifs

- ❖ Fonds Interne **sous mandat de gestion (Vega IM)**
- ❖ Ils s'apparentent à des **Fonds Commun de Placement**
- ❖ Ouverts à **une multitude de souscripteurs** (mutualisation des profits/risques)
- ❖ **Accessible dès 75.000 €**
- ❖ Pas **obligatoirement le support exclusif** du contrat
- ❖ Plusieurs FIC possibles au sein d'un même contrat*
- ❖ Le souscripteur peut choisir **entre différents profils de gestion** définis dans les descriptifs et modalités d'allocation :
 - Modéré Actions, Equilibre, Vitalité et Audace
- ❖ Possibilité de créer un FIC fermé (FIC familial)
- ❖ **Tarification unique**, identique pour chaque souscripteur

* Version LEA 3.1: A partir de novembre 2020

Remarque:

Investissement possible J+3 (J date souscription) comme pour le fonds euros et les fonds externes

Les Fonds Internes Dédiés

- ❖ **Obligation d'un gérant financier (Vega IM)**
- ❖ Fonds Interne en **Gestion sous mandat**
- ❖ Ils s'apparentent à un **Comptes Titres**
- ❖ **Accessible dès 125 000 €** avec une **déclaration en VM de 250 000 €** (Lettre Circulaire 15/3)
- ❖ **Un FID est dédié à un seul contrat**
- ❖ Plusieurs FID possibles au sein d'un même contrat*
- ❖ **Différents profils de gestion** définis dans les descriptifs et modalités de gestion
 - Modéré actions, Equilibre, Vitalité et Audace
- ❖ Possibilité pour le client **de définir lui-même son profil d'investissement** en fonction de ses objectifs et de ses attentes
- ❖ **Possibilité d'une tarification « Banque » personnalisée**

* Version LEA 3.1: A partir de novembre 2020

Remarque:

Investissement possible uniquement après le délai de renonciation de 30j (envoi CP LRAR)

Les Fonds d'Assurance Spécialisé

- ❖ Le FAS est un Fonds Interne en « **gestion libre** »
- ❖ **Aucun gérant financier**
- ❖ **Fonds Interne** sans gestion financière (Buy & Hold)
- ❖ Accessible à partir de **125 000€** (FAS DAT & FAS « produits structurés du groupe »)
- ❖ A partir de **250 000€** pour les produits structurés hors groupe, les OPCV, les titres cotés, les parts SCPI (uniquement via le contrat Millevie Life)
- ❖ **Pas d'arbitrage** permis au sein du FAS en « gestion libre »
- ❖ **Pas d'apport de titres** possible
- ❖ Un FAS par classe d'actifs (ex. immobilier)
- ❖ Le FAS permet de détenir des titres dans optique de préservation de ceux-ci à long terme (si multitude de titres et souhait d'opérer une véritable gestion sur ceux-ci, alors orienter vers un FID géré).

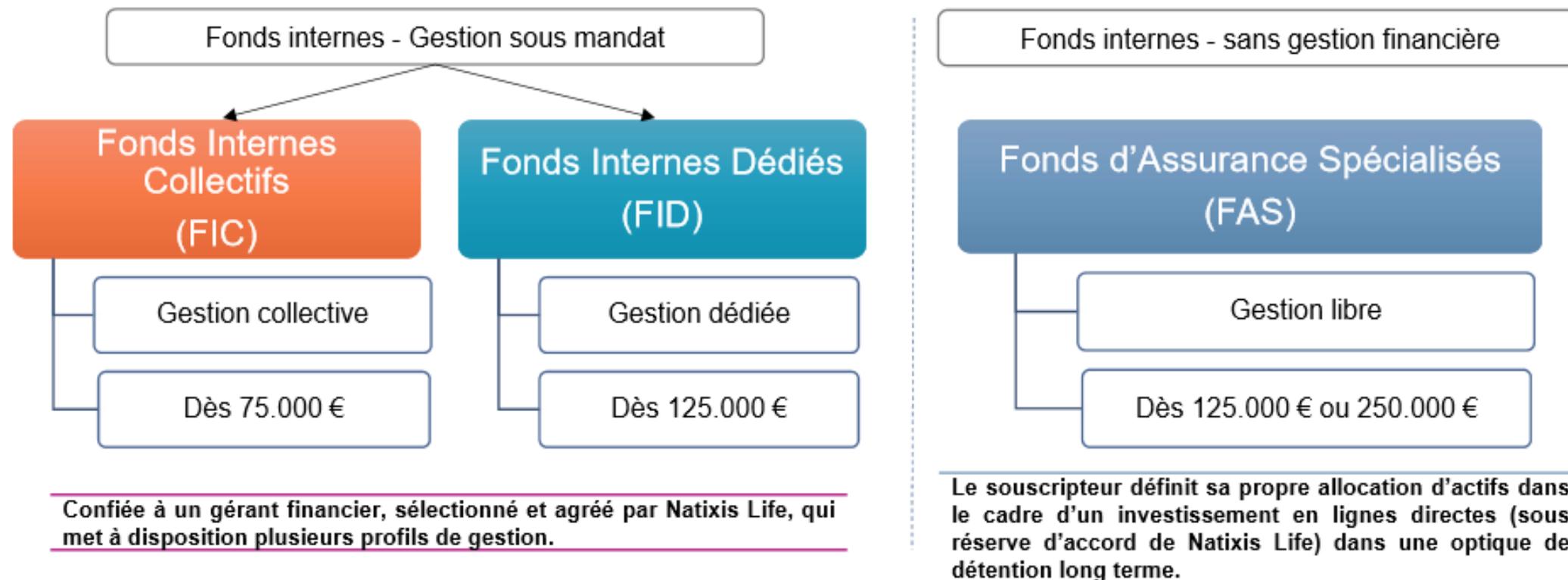
Remarque:

Investissement possible uniquement après le délai de renonciation de 30j .



Les supports d'investissement : Les Fonds Internes

Spécificités Luxembourgeoise





Les supports d'investissement : Les Fonds Externes en gestion libre

Le client structure son épargne sur la base d'une sélection d'OPCVM :

- Un choix de **150 OPCVM** de qualité, choisis parmi les sociétés de gestion les plus renommées.
- Les plus grandes signatures de la gestion d'actifs tels que :
 - *Ostrum AM (ex-Natixis AM),*
 - *Dorval, DNCA,*
 - *Vega IM,*
 - *Pictet AM,*
 - *Carmignac Gestion,*
 - *Oddo Meriten,*
 - *Financière de l'Echiquier...*
- Une offre d'OPCVM suffisante et régulièrement mise à jour en accord avec BPCE, pour permettre de satisfaire le client sur ses souhaits d'investissement.



Les supports financiers : Le Fonds en euros Natixis Life

Avantages

- La réassurance du Fonds en euros par BPCE Vie.
- Les encours gérés à fin 2019 (BPCE Vie: 45,1 Mds euros / Natixis Life: 4,1 Mds euros)
- Un taux garanti ainsi qu'une participation aux bénéfices:
ce fonds, à dominante obligataire, bénéficie d'une garantie de capital et de valorisation :
 - selon le principe de l'effet cliquet à fréquence quotidienne,
 - sur la base d'un taux brut annuel garanti de **0%** pour **2020**

Le rendement brut du Fonds en euros de Natixis Life, servi les années précédentes





La politique commerciale : critères et préconisations Natixis Life

Politique commerciale 2020

- **Clients** des segments **Gestion Privée** ou **Gestion de Fortune** appétents aux **UC** (PP, PM)
- **Surface financière**: Déclaration en VM > 250k€ (LC15/3) et **patrimoine financier minimum > 400 k€**
- **Montant** de l'opération (souscription) : **minimum 150 k€**
- Respect des critères d'éligibilité à l'offre (cf. critères d'adhésion)

- La politique commerciale précise que la part des UC sur les versements doit être:
 - **supérieure à 60%** pour **toute opération supérieure à 3 M€**
 - et **>50 % UC** pour les opérations comprises **entre 150 k€ et 3 M€**

- **Privilégier** les opérations **100% en UC**



1. NATIXIS LIFE
2. LE LUXEMBOURG ET SES ATOUTS
3. L'OFFRE DE NATIXIS LIFE
- 4. LES CONTRATS MILLEVIE (LIFE & LUX)**
5. SYNTHÈSE



Les contrats : MILLEVIE Life ou MILLEVIE Lux ?

Les critères de segmentation des clients Banques Privées & Gestion de Fortune appétents aux UC

MILLEVIE Life (contrat succursale France)

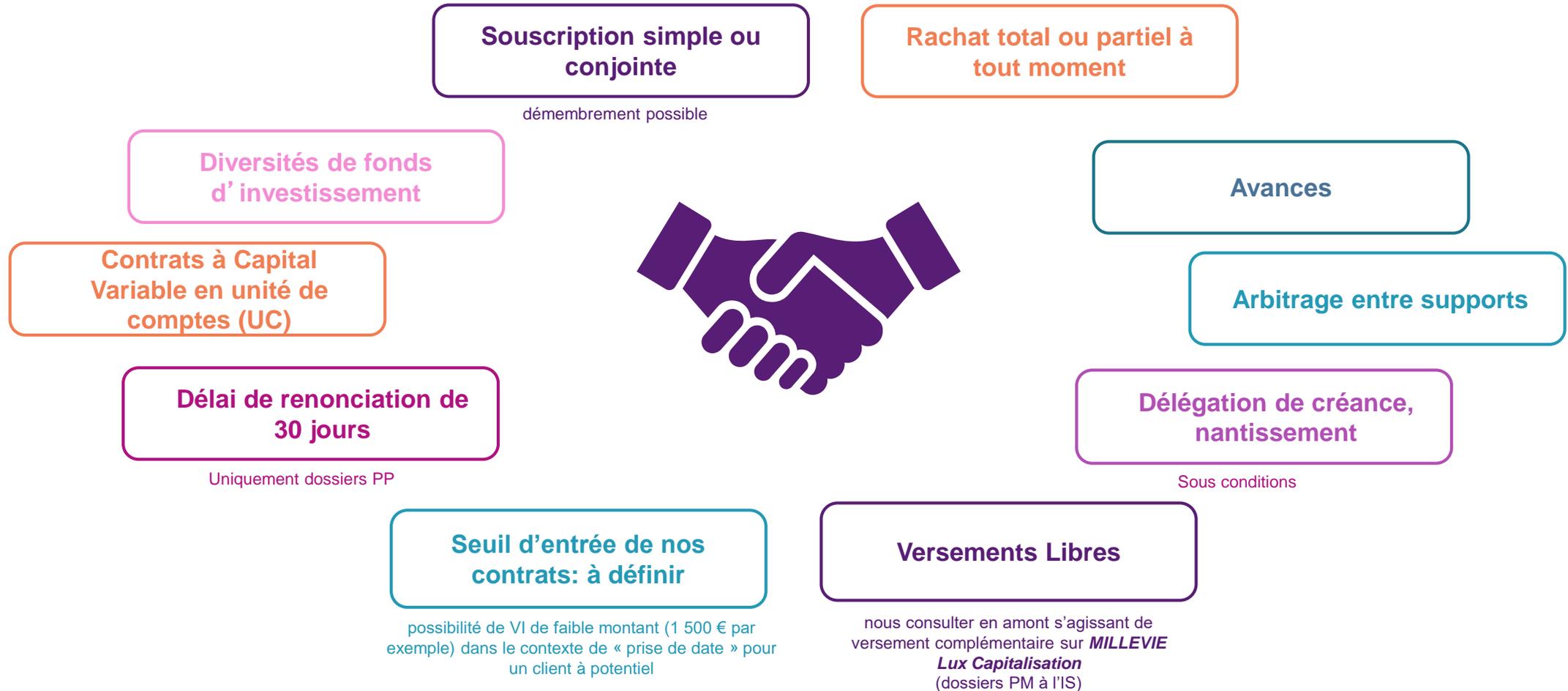
- Résidents fiscaux français
- Personnes morales à l'IR

MILLEVIE Lux

- Résidents français qui envisagent de se délocaliser
- Non résidents (après étude préalable et à partir de 250 KE)
- Personnes morales : holding patrimoniales, sociétés d'exploitation à l'IS sur leur trésorerie longue (après étude préalable)

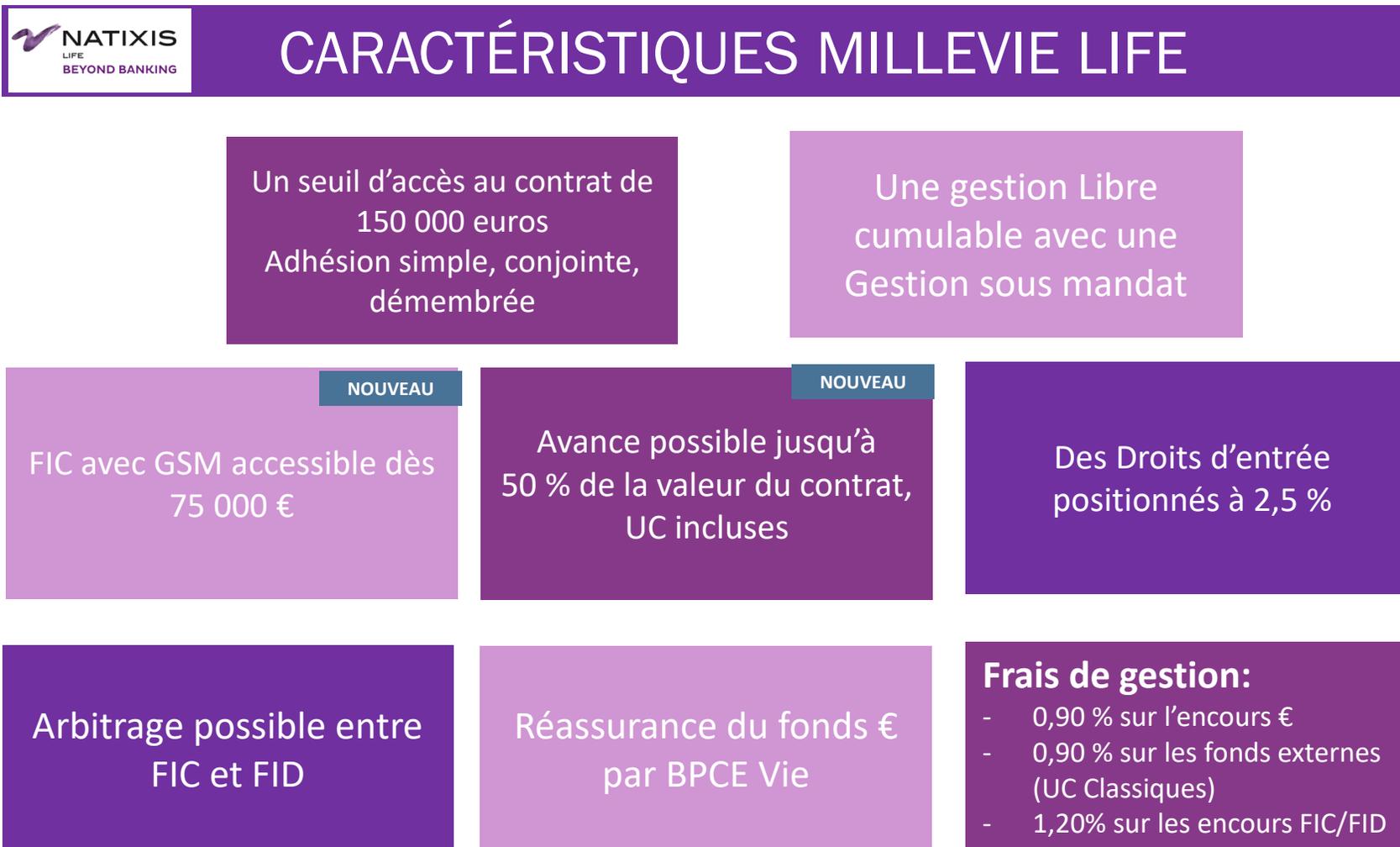


Les contrats : caractéristiques communes MILLEVIE Life / Lux





Zoom : caractéristiques MILLEVIE LIFE





Zoom : Tarification & commissionnement des CE

Tarification client et commissionnement contractuels de l'offre Natixis Life avec les CE

	Frais <i>exprimés en % du contrat</i>	Fonds Euros	UC « classiques » Appelés Fonds Externes	Fonds Internes en délégrant la gestion financière à Vega	
Frais Client	Frais sur encours du contrat	0,90%	0,90%	1,20%	
	Honoraire de gestion financière			0,25%	
	Banque dépositaire			0,30% **	
	Frais de transaction			0,70% **	
	Frais totaux client	0,90%	0,90%	2,45%	
Commission CE	Commission sur encours	0,378%	0,378%	0,628%] Apporteur
	Rétrocession OPCVM		0,44%*	0,10% **	
	Banque dépositaire			0,30% ***] Banque dépositaire
	Frais de transaction			0,70% ***	
	PNB Total Distributeur	0,378%	0,818%	1,728%	
VEGA	Honoraire de gestion financière	0%	0%	0,25%	
Natixis Life	Commission sur encours	0,522%	0,522%	0,572%	
	Rétrocession OPCVM		0,15%*		
	PNB Total Natixis Life	0,522%	0,672%	0,572%	

* les frais de gestion OPCVM sont prélevés sur la VNI du fonds. En moyenne pour les fonds externes, les frais sont de 1,4 % (OPCVM actions), la Cie perçoit 0,59 % en rétrocède 0,44 % et conserve 0,15 %.

** Sur les fonds internes la part des OPCVM représente en moyenne 22%, engendrant une commission proportionnelle d'environ 0,10 %. La Cie ne perçoit rien sur ces fonds internes

*** Taux estimatifs d'après les protocoles et dires d'experts



1. NATIXIS LIFE
2. LE LUXEMBOURG ET SES ATOUTS
3. L'OFFRE DE NATIXIS LIFE
4. LES CONTRATS MILLEVIE (LUX & LIFE)
- 5. SYNTHÈSE**

Synthèse : 6 points clés à connaître et à retenir

- **Un accès ouvert en direct aux CAGP à l'offre Natixis Life : assureur Luxembourgeois du Groupe**
 - ✓ Une offre dédiée aux clients Gestion Privée appétents aux UC (résidents, PP, PM à l'IR)
- **Le contrat Luxembourgeois: un incontournable de la gestion privée**
 - ✓ Marché français, 1er marché assurance vie au Luxembourg
- **Un contrat 100% digital jusqu'à la signature électronique : facilité, simplicité, rapidité, sécurité**
 - ✓ Un process automatisé de souscription et facilement accessible pour le client sous DEI (consultation)
- **Une offre sur mesure et personnalisable: fonds internes, fonds externes, fonds €**
 - ✓ Etendue de l'univers d'investissement de la gestion sous mandat (FIC, FID) à la gestion libre (FAS)
- **Une offre large, diversifiée, innovante adaptée au niveau de risque et besoins des clients**
 - ✓ Une architecture ouverte (gestion d'actifs) au service de la meilleure performance financière
- **Les avantages et la souplesse de l'assurance vie (fiscalité, transmission, succession)**
 - ✓ Et l'accès au contrat de Capitalisation



Merci de votre attention.

Suite de la formation CAGP dans quelques jours... :

- Module 2 : Démarche commerciale, cas pratique
- Module 3: Process et outils de souscription



ANNEXES

- FICHE PRODUIT MILLEVIE LIFE
- FICHE PRODUIT MILLEVIE LUX



Contrat MILLEVIE Life : caractéristiques complètes

NATURE DU
CONTRAT

ET

MODES DE
GESTION

MILLEVIE LIFE VIE : contrat d'assurance vie multisupport de Natixis Life

MILLEVIE LIFE CAPI : contrat de capitalisation multisupport de Natixis Life

➤ **1 support en euros**

➤ **Environ 150 supports en UC en architecture ouverte de gestionnaires internationaux** offrant une diversité en termes de zones géographiques, de styles de gestion et de secteurs d'activité

➤ **Des fonds internes, c'est-à-dire, internes à l'assureur :**

- Fonds internes collectifs, créés et gérés par l'assureur avec une délégation à Vega IM, identiques pour l'ensemble des assurés et se déclinant selon 4 profils de gestion,
- Fonds internes dédiés, créés par l'assureur avec une délégation à Vega IM, et gérés pour chaque assuré selon la politique d'investissement la plus adaptée à son profil de risque et au montant investi, parmi 4 profils de gestion,
- Fonds d'assurance spécialisés, enveloppe permettant d'intégrer plusieurs typologies de support financier (DAT, CAT, titres vifs, SCPI...) dans une optique d'investissement à long terme, sans arbitrage.

➤ **Les 4 profils de gestion des fonds internes :**

- **Modéré Action** : dans un objectif de valorisation régulière du portefeuille par la détention majoritaire d'obligations et/ou de supports assis sur des taux monétaires, sans exclure toutefois la détention d'actions. Risque faible à modéré. Bien qu'axée sur la recherche de sécurité, ce profil n'implique pas pour autant la garantie du capital investi.
- **Équilibre** : dans un objectif de recherche de plus-values tout en limitant les risques. Part actions : entre 30 et 50 % de l'encours du portefeuille. Risque moyen : permet la valorisation du portefeuille, mais implique une possibilité de perte en capital.
- **Vitalité** : dans un objectif de recherche de performance sur la durée. En fonction de l'appréciation du gérant, cela pourra inclure une forte mobilité des actifs et des arbitrages entre les valeurs des différents marchés : monétaires, obligataires ou actions et entre chacun de ces marchés. Part actions : entre 50 et 80 % de l'encours du portefeuille. Risque élevé : valorisation importante mais également pertes en rapport avec les marchés financiers concernés.
- **Audace** : dans un objectif de recherche de performance sur la durée. En fonction de l'appréciation du gérant, cela pourra inclure une forte mobilité des actifs et des arbitrages entre les valeurs des différents marchés : monétaires, obligataires ou actions et entre chacun de ces marchés. Part actions : entre 80 et 100 % de l'encours du portefeuille. Risque très élevé : valorisation importante des capitaux investis mais expose également à des pertes en rapport avec les marchés financiers concernés.

La valeur des parts des supports en unités de compte et des fonds internes évolue à la hausse comme à la baisse, en fonction des fluctuations des marchés financiers. Ce degré d'exposition au risque varie en fonction de la nature des supports.



Contrat MILLEVIE Life: caractéristiques complètes

DURÉE	Durée viagère	30 ans
CONDITIONS D'ADHÉSION	<ul style="list-style-type: none">- Adhésion ouverte à toute personne physique âgée de moins de 80 ans et accessible sous conditions jusqu'à 96 ans.- Adhésion ouverte aux personnes morales à l'IR dont la résidence fiscale est située en France.- Adhésion simple / conjointe / démembrée.	
VERSEMENTS MINIMUM	<ul style="list-style-type: none">➤ Initial : 150.000 €.➤ Fonds internes accessibles à partir de :<ul style="list-style-type: none">• Fonds interne Collectif (FIC) : 75 000 €• Fonds interne Dédié (FID) : 125 000 € (mini contrat 250 k€)• Fonds Assurance Spécialisé (FAS) : à partir de 125 000 € ou 250 000 € selon le type d'actifs. (mini contrat 250 k€)➤ Complémentaire : pas de minimum (sous réserve du respect des seuils prévus en fonction du/des support(s) sélectionné(s). > Pas de versements programmés	
FRAIS SUR VERSEMENTS	➤ Maximum : 2,5%	
FRAIS SUR AVANCE	<ul style="list-style-type: none">➤ Le taux retenu est égal au taux le plus élevé des deux taux mensuels suivants :<ul style="list-style-type: none">> le taux moyen des emprunts d'État majoré de 1 %, (1,5% pour les personnes morales)> le taux de capitalisation appliqué au support en euros, majoré de 1 %. (1,5% pour les personnes morales)> ce taux s'applique sur le capital et les intérêts dus au titre de l'avance	
FRAIS DE GESTION SUR ENCOURS	<ul style="list-style-type: none">➤ Fonds Euros: 0,90%➤ OPCVM externes: 0,90%➤ Fonds internes: 1,20%	
FRAIS D'ARBITRAGE	➤ 0,50% du montant arbitré	



Contrat MILLEVIE Life: caractéristiques complètes

COMMISSIONS CE	Sur versements ➤ 50% des frais client	Sur encours ➤ Fonds euros: 0,378% ➤ Fonds externes: 0,378% + 0,44% rétrocession OPCVM ➤ Fonds internes : 0,728% + 1,0% (banque dépôt+transact)	Sur arbitrage ➤ 50% des frais client
DISPONIBILITÉ	<ul style="list-style-type: none">➤ Le droit au rachat est conditionné par les dispositions légales et contractuelles en vigueur (bénéficiaire acceptant, nantissement, modalités fixées dans la convention de démembrement pour les adhésions...).➤ RACHAT TOTAL ou RACHAT PARTIEL : à tout moment sans frais et sans minimum pour le rachat partiel, via l'outil OSIDOC ou auprès du conseiller.➤ AVANCES: Possibilité de demander une avance au maximum sur 3 ans (renouvelable 1 fois par tacite reconduction). Une seule avance est possible à la fois. Elles sont encadrées par le Règlement Général des Avances en vigueur. Montant maximum : 50 % de la valeur acquise du contrat, tous supports confondus, dans la limite d'1 million d'euros. Les sommes peuvent être remboursées en une ou plusieurs fois pour un montant minimum de 20 % du montant initial de l'avance.		
PARTICULARITÉS	<ul style="list-style-type: none">➤ NEUTRALITÉ FISCALE DU LUXEMBOURG Le Luxembourg jouit du principe de « neutralité fiscale ». Les intérêts et plus-values des rachats effectués sur un contrat luxembourgeois ne sont pas taxés au Luxembourg, La taxation des intérêts et plus-values revenant au pays de résidence de l'adhérent ou du bénéficiaire, ces contrats sont soumis à la fiscalité française en vigueur.➤ LA PROTECTION DE L'INVESTISSEMENT POUR LES SOUSCRIPTEURS En cas de défaillance de l'assureur, le client détient le privilège absolu d'être le créancier de 1er rang qui prime sur tous les créanciers, y compris l'État. Des contrôles permanents sont exercés par le Commissariat aux Assurances (CAA), l'organe luxembourgeois officiel de surveillance du secteur des assurances.		



Contrat MILLEVIE Lux : caractéristiques complètes

NATURE DU
CONTRAT

ET

MODES DE
GESTION

MILLEVIE LUX VIE : contrat d'assurance vie multisupport de Natixis Life

MILLEVIE LUX CAPI : contrat de capitalisation multisupport de Natixis Life

- **1 support en euros**
 - **Environ 260 supports en UC en architecture ouverte de gestionnaires internationaux** offrant une diversité en termes de zones géographiques, de styles de gestion et de secteurs d'activité
 - **Des fonds internes, c'est-à-dire, internes à l'assureur :**
 - Fonds internes collectifs, créés et gérés par l'assureur avec une délégation à Vega IM, identiques pour l'ensemble des assurés et se déclinant selon 4 profils de gestion,
 - Fonds internes dédiés, créés par l'assureur avec une délégation à Vega IM, et gérés pour chaque assuré selon la politique d'investissement la plus adaptée à son profil de risque et au montant investi, parmi 4 profils de gestion,
 - Fonds d'assurance spécialisés, enveloppe permettant d'intégrer plusieurs typologies de support financier (DAT, CAT, titres vifs, SCPI...) dans une optique d'investissement à long terme, sans arbitrage.
 - **Les 4 profils de gestion des fonds internes :**
 - **Modéré Action** : dans un objectif de valorisation régulière du portefeuille par la détention majoritaire d'obligations et/ou de supports assis sur des taux monétaires, sans exclure toutefois la détention d'actions. Risque faible à modéré. Bien qu'axée sur la recherche de sécurité, ce profil n'implique pas pour autant la garantie du capital investi.
 - **Équilibre** : dans un objectif de recherche de plus-values tout en limitant les risques. Part actions : entre 30 et 50 % de l'encours du portefeuille. Risque moyen : permet la valorisation du portefeuille, mais implique une possibilité de perte en capital.
 - **Vitalité** : dans un objectif de recherche de performance sur la durée. En fonction de l'appréciation du gérant, cela pourra inclure une forte mobilité des actifs et des arbitrages entre les valeurs des différents marchés : monétaires, obligataires ou actions et entre chacun de ces marchés. Part actions : entre 50 et 80 % de l'encours du portefeuille. Risque élevé : valorisation importante mais également pertes en rapport avec les marchés financiers concernés.
 - **Audace** : dans un objectif de recherche de performance sur la durée. En fonction de l'appréciation du gérant, cela pourra inclure une forte mobilité des actifs et des arbitrages entre les valeurs des différents marchés : monétaires, obligataires ou actions et entre chacun de ces marchés. Part actions : entre 80 et 100 % de l'encours du portefeuille. Risque très élevé : valorisation importante des capitaux investis mais expose également à des pertes en rapport avec les marchés financiers concernés.
- La valeur des parts des supports en unités de compte et des fonds internes évolue à la hausse comme à la baisse, en fonction des fluctuations des marchés financiers. Ce degré d'exposition au risque varie en fonction de la nature des supports.**



Contrat MILLEVIE Lux: caractéristiques complètes

DURÉE	Durée viagère	30 ans
CONDITIONS D'ADHÉSION	<ul style="list-style-type: none">- Adhésion ouverte aux résidents français qui envisagent de se délocaliser. Même règles (Millevie Life) pour les personnes physiques- Adhésion ouverte aux personnes morales: holding patrimoniale, société d'exploitation à l'IS après analyse préalable (trésorerie longue)- Adhésion ouverte aux non résidents après étude préalable	
VERSEMENTS MINIMUM	<ul style="list-style-type: none">➤ Initial : 150.000 €.➤ Fonds internes accessibles à partir de :<ul style="list-style-type: none">• Fonds interne Collectif (FIC) : 75 000 €• Fonds interne Dédié (FID) : 125 000 € (mini contrat 250 k€)• Fonds Assurance Spécialisé (FAS) : à partir de 125 000 € ou 250 000 € selon le type d'actifs. (mini contrat 250 k€)➤ Complémentaire : pas de minimum (sous réserve du respect des seuils prévus en fonction du/des support(s) sélectionné(s). > Pas de versements programmés	
FRAIS SUR VERSEMENTS	➤ Maximum : 2,5%	
FRAIS SUR AVANCE	<ul style="list-style-type: none">➤ Le taux retenu est égal au taux le plus élevé des deux taux mensuels suivants :<ul style="list-style-type: none">> le taux moyen des emprunts d'État majoré de 1 % (1,5% pour les personnes morales)> le taux de capitalisation appliqué au support en euros, majoré de 1 % (1,5% pour les personnes morales)> ce taux s'applique sur le capital et les intérêts dus au titre de l'avance	
FRAIS DE GESTION SUR ENCOURS	<ul style="list-style-type: none">➤ Fonds Euros: 0,90%➤ OPCVM externes: 0,90%➤ Fonds internes: 1,20%	
FRAIS D'ARBITRAGE	➤ 0,50% du montant arbitré	



Contrat MILLEVIE Lux: caractéristiques complètes

COMMISSIONS CE	Sur versements ➤ 50% des frais client	Sur encours ➤ Fonds euros: 0,378% ➤ Fonds externes: 0,378% + + 0,44% rétrocession OPCVM ➤ Fonds internes : 0,728% + 1,0% (banque dépôt+transact)	Sur arbitrage ➤ 50% des frais client
DISPONIBILITÉ	<ul style="list-style-type: none">➤ Le droit au rachat est conditionné par les dispositions légales et contractuelles en vigueur (bénéficiaire acceptant, nantissement, modalités fixées dans la convention de démembrement pour les adhésions...).➤ RACHAT TOTAL ou RACHAT PARTIEL : à tout moment sans frais et sans minimum pour le rachat partiel, via l'outil OSIDOC ou auprès du conseiller.➤ AVANCES: Possibilité de demander une avance au maximum sur 3 ans (renouvelable 1 fois par tacite reconduction). Une seule avance est possible à la fois. Elles sont encadrées par le Règlement Général des Avances en vigueur. Montant maximum : 50 % de la valeur acquise du contrat, tous supports confondus, dans la limite d'1 million d'euros. Les sommes peuvent être remboursées en une ou plusieurs fois pour un montant minimum de 20 % du montant initial de l'avance.		
PARTICULARITÉS	<ul style="list-style-type: none">➤ NEUTRALITÉ FISCALE DU LUXEMBOURG Le Luxembourg jouit du principe de « neutralité fiscale ». Les intérêts et plus-values des rachats effectués sur un contrat luxembourgeois ne sont pas taxés au Luxembourg, La taxation des intérêts et plus-values revenant au pays de résidence de l'adhérent ou du bénéficiaire, ces contrats sont soumis à la fiscalité française en vigueur.➤ LA PROTECTION DE L'INVESTISSEMENT POUR LES SOUSCRIPTEURS Le client détient le privilège absolu d'être le créancier de 1er rang qui prime tous les créanciers, y compris l'État, en cas de défaillance de l'assureur. Des contrôles permanents sont exercés par le Commissariat aux Assurances (CAA), l'organe luxembourgeois officiel de surveillance du secteur des assurances.➤ PORTABILITÉ DU CONTRAT EN CAS D'EXPATRIATION Pour les personnes qui partent travailler à l'étranger, l'assurance vie luxembourgeoise est plus adéquate du fait de la « transportabilité » du contrat permise notamment du fait de la « neutralité fiscale » du Luxembourg. Il s'adapte à la fiscalité du pays de résidence fiscale de l'assuré.		